

UMICORE

Le projet de réhabilitation du site UMICORE de Viviez a fait l'objet d'une demande d'avis de conformité avec le Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux de Midi-Pyrénées. Dans ce cadre, l'ORDIMIP a été missionné par le Conseil Régional pour étayer la réponse à cette demande. Les membres de la commission mixte sont donc invités à prendre connaissance du projet et à se prononcer sur l'adéquation avec le PREDD en vigueur.

1 **Projet de réhabilitation du site UMICORE de Viviez (12)**

1.1 **UMICORE**

Guy Ethier, fait une présentation du groupe Belge. UMICORE est spécialisé dans la production de métaux avec prise en compte du recyclage, de l'énergie et de la protection de l'environnement. Une politique de développement durable est mise en œuvre depuis 2005 au sein du groupe. Aujourd'hui ce sont 130 millions d'euros qui sont provisionnés pour des activités de rémédiation. La réhabilitation du site de Viviez représente un investissement de 35 millions d'euros.

1.2 **Présentation du projet global de réhabilitation par Gilles Deslauriers**

Les premières études ont démarré en 2003 (ESR, EDR) pour aboutir au dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter un CTSDU en 2008. L'enquête publique est en cours (du 02 juin au 02 juillet 2008). C'est la société SECHE Eco-services, filiale de SECHE Environnement spécialisée dans la gestion de chantiers complexes, qui a été sélectionnée pour la réalisation des études de faisabilité, le montage du dossier de demande d'autorisation et la réalisation des travaux de réhabilitation proprement dits.

Le site de Viviez est exploité pour la production et la transformation du zinc depuis 1855. La production s'arrête en 1987 mais la transformation continue. La réhabilitation doit effacer les traces de 150 ans d'exploitation.

Entre 1855 et 1930 c'est un procédé thermique qui est mis en œuvre. Ce procédé engendre des scories peu lixiviables mais chargées en métaux lourds. A partir de 1922, un procédé électrochimique est mis en parallèle, puis devient le seul traitement de 1930 jusqu'en 1987 lors de l'arrêt de la production de zinc. Le procédé électrochimique génère un déchet principal appelé goethite très chargé en fer. Environ 450 000 m³ de goethite sont aujourd'hui stockés sur le site de l'Igue du Mas. Les installations de production ont été démantelées entre 1990 et 1992. Parmi les déchets se trouvent également des sulfates de plomb qui ont été enfouis dans des bassins au milieu des scories et des résidus à base de sulfates de baryum provenant d'une activité de production de lithopone.

On distingue plusieurs zones de stockage des déchets au fil de l'exploitation du site :

- Le crassier de Dunet a accueilli les résidus du traitement thermique (environ 1 million de m³). Cette zone dite de Dunet fera l'objet d'un remodelage et d'une revégétalisation. Les bassins de résidus plombés seront excavés et envoyés sur l'installation d'inertage avant enfouissement (environ 100 000 m³).

- La zone de l'Igüe du Mas était la zone de stockage de la goethite (environ 450 000 m³). Ces résidus seront intégralement excavés pour être traités puis enfouis dans le site de stockage. On trouve, là également, des résidus de plomb (pour environ 140 000 m³).
- La zone de Cérons comporte plusieurs types de déchets (des boues de neutralisation, des résidus provenant de fonderie de zinc, des résidus de flottation, des résidus lithopones) pour un volume d'environ 170 000 m³. Les résidus de cette zone seront eux aussi excavés, traités puis enfouis dans le site de stockage.
- Le site de Laubarède est situé en dehors de l'emprise foncière de la société. Cette zone était utilisée pour stocker des concentrés de zinc entrant dans l'usine et divers sous-produits ou déchets de transit des entrants et sortants de l'usine. L'excavation des terres polluées a déjà été réalisée sur ce site en raison du projet de contournement de Viviez et de la création du SDIS. Les terres excavées ont été stockées provisoirement sur une alvéole à Dunet en attendant que l'unité de traitement soit prête à les accueillir. Elle stocke environ 120 000 m³ de terres provenant soit de Laubarède soit du tri des matériaux de Montplaisir.

Les résidus excavés sur chaque zone seront traités par stabilisation chimique puis enfouis dans un centre de stockage interne réalisé pour les besoins de la réhabilitation sur la zone de Montplaisir. Le site de Montplaisir était un stockage de gravats des produits de la démolition des anciennes installations. Ces déchets de démolition ont été triés en 2007. L'alvéole de stockage devrait être préparée pour l'accueil des résidus inertés et achevée pour la fin 2009. Elle permettra de stocker jusqu'à 1 300 000 m³ de déchets. Les travaux d'excavation s'étaleront sur 2010 – 2012. Pour finir, le remodelage avec couverture végétale du CTSDU devrait se faire en 2013.

1.3 Les transports de matières sur le site

Une alternative au transport par camion devait être envisagée depuis l'Igüe du Mas pour de multiples raisons (voir présentation jointe). Le choix du mode de transport s'est donc porté sur un convoyeur, capoté sur toute sa longueur, qui permettra d'acheminer les matériaux depuis le site de l'Igüe du Mas jusqu'à l'usine de traitement (Dunet). Ce convoyeur sera enfermé dans un tube d'acier lors de la traversée de la vallée (traversée au dessus des routes, de la voie ferrée, de bâtiments divers et de l'Enne). La goethite se présente cependant sous une forme pâteuse qui limite donc l'envol éventuel de poussières.

Concernant les autres sites d'excavation, c'est le transport par camions qui a été retenu pour des questions de coûts et de topographie. Les pistes empruntées par les camions seront élargies et arrosées. Sur le lieu de chargement des camions des brumisateurs et des rampes d'arrosage seront installés.

Le transport entre l'usine de traitement située à Dunet et le stockage définitif de Montplaisir sera fait au moyen d'un transporteur identique à celui de l'Igüe du mas.

Quatre stations de prélèvement des poussières sont déjà en fonctionnement autour du site de Laubarède. Elles participeront à l'élaboration d'un état « zéro » de la qualité de l'air avant le démarrage des travaux de réhabilitation.

1.4 Le traitement

Les matériaux qui le nécessitent feront l'objet d'un traitement par stabilisation avant enfouissement (voir présentation jointe). La goethite (sur laquelle du cadmium, du nickel et du zinc se sont adsorbés) lixiviable sera notamment stabilisée.

Les résidus stabilisés seront ensuite stockés dans l'alvéole de Montplaisir. Cette alvéole est considérée comme un centre de stockage de classe 1 devant respecter l'arrêté ministériel du 30 décembre 2002 relatif au stockage des déchets dangereux. Comme le prévoit le texte, dans le cas présent, en l'absence de formation naturelle dont la perméabilité serait inférieure à 10^{-9} m/s, il pourra être dérogé aux articles 13 et 25 de l'arrêté (joint au présent compte rendu) après avis du Conseil Supérieur des Installations Classées. L'alvéole fera l'objet d'un double membranage (PEHD 20 mm) afin d'éviter les fuites en cas de déchirure. La réalisation de cette alvéole sera assortie d'un Plan d'Assurance Qualité.

1.5 Débat avec la salle

JL. Lacout, ENSIACET – ORDIMIP, souhaite savoir si en fonction de la composition chimique des résidus une récupération des métaux n'était pas envisageable.

G. Deslauriers, UMICORE, indique que la goethite représente plus de 70% de résidus, que de nombreuses recherches ont été menées dans d'autres usines du groupe et que son recyclage n'est aujourd'hui pas économiquement intéressant.

T. Sol, Séché Eco-Services, rappelle que le principe de réversibilité pourra s'appliquer sur le stockage si vraiment un jour le cadmium contenu dans les résidus devait être récupéré.

C. Dachicourt Cossart, DRIRE Midi-Pyrénées, précise que ce site est une source importante de pollution au cadmium dans les eaux. Cette pollution se retrouve dans le Rio Mort puis dans le Lot et enfin dans le bassin de Marennes - Oléron. L'objectif principal de cette opération est bien également de faire baisser les concentrations de cadmium dans les cours d'eau en aval.

N. Noury, UMINATE, souhaite que soit précisé si des déchets provenant de l'extérieur du site pourront être accueillis sur la zone Montplaisir. Par ailleurs le stockage en un seul point implique des transports de matières, était-il la seule solution ?

Il lui est répondu, par l'industriel et par l'administration, que c'est un site interne, dédié, qui n'accueillera aucun déchet autre que ceux d'UMICORE à Viviez. Le stockage en un seul point est préférable à plusieurs petits sites du point de vue de la surveillance et de la récupération des lixiviats.

A. Dugay Roy, SNCF, demande des précisions quand au convoyeur, notamment sur son devenir en fin de vie. Par ailleurs, la SNCF ne pourra donner un avis sur la réalisation du convoyeur tant qu'un plan au 10 000^{ème} ne lui aura pas été fourni pour étudier l'implantation des pylônes de soutènement.

T. Sol, Séché Eco-Services, rappelle que ce convoyeur est installé par la société Séché Eco-Services dans le cadre du projet de réhabilitation du site de Viviez. Il sera démantelé et repris par cette même société en fin de réalisation des travaux.

JL. Lacout, ENSIACET – ORDIMIP, évoque un secteur à forte proportion de cancers. Il souhaite connaître les mesures qui seront prises pour protéger les ouvriers sur le site.

Après s'être interrogés sur la exactitude de cette affirmation, G. Deslauriers, UMICORE, et T. Sol, Séché Eco-Services, font un point sur les mesures de suivi du personnel qui seront mises en place. Un état « zéro » de chaque employé sera réalisé assorti d'un suivi périodique par dosages sanguins. Les intérimaires et personnels des entreprises sous-traitantes seront, eux aussi, assujettis au même suivi.

N. Noury, UMINATE, souhaite connaître ce qui a été fait, en terme de concertation, avec les municipalités environnantes et les associations locales.

G. Deslauriers, UMICORE, indique que la concertation et l'information ont été faites en premier lieu auprès du personnel de l'usine en 2007. Puis, en juin 2008, une réunion publique a été organisée pour les habitants de Viviez. Cette communication se poursuivra en 2008 vers les communes avoisinantes qui seront concernées (communauté de communes, Aubin) ainsi que les vers « anciens » de Vieille Montagne qui sont très demandeurs sur le sujet.

M. Rolland, ORGECO, demande des précisions sur la couverture végétale et le choix des spécimens.

G. Deslauriers, UMICORE, rappelle que les végétaux ne seront pas en contact avec la pollution (couche de couverture). Ce sont des espèces endémiques qui seront plantées.

N. Noury, UMINATE, s'interroge sur la résistance du stockage et demande si des études ont été faites concernant la sismologie.

Une réponse positive est apportée. La présentation d'Antéa sur la résistance du stockage et la sismologie est jointe au présent compte rendu.

C. Dachicourt Cossart, DRIRE Midi-Pyrénées, ajoute que l'INERIS a réalisé une tierce expertise du dossier de demande d'autorisation qui portait en particulier sur la stabilité du massif de déchets stabilisés lors de conditions extrêmes. La sismologie était l'une de ces conditions extrêmes évoquée. Le tiers expert a validé le projet.

G. Pastorelli, UMICORE, rappelle que la réhabilitation du site de Viviez fait partie d'une politique globale d'UMICORE et que ce type d'opération est mené sur tous les autres sites à travers le monde. Il remercie tous les intervenants de ce dossier de réhabilitation, initié par UMICORE sans contrainte réglementaire, et salue l'étroit partenariat engagé avec les services de l'État pour que ce dossier aboutisse.

2 Recommandations des membres de la commission mixte

Les membres du groupe de travail sont unanimes sur le fait que ce projet va dans le sens de l'amélioration de l'état de l'environnement. Il met en œuvre les technologies les plus efficaces connues à ce jour. Il s'agit d'un stockage interne dédié qui n'accueillera aucun déchet de l'extérieur. Ce projet n'est pas jugé incompatible avec le Plan d'Élimination des Déchets Dangereux de Midi-Pyrénées.